

**ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE**  
13/2024

**Arrêté de circulation**

**Objet : Création d'une tranchée de 95m pour passage alimentation EDF – chemin des Charmettes**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande en date du 4 juin 2024 de la Société MIDALI FRERES sise 237 chemin de la courtine – Theys (38 570) en vue de créer une tranchée de 95 mètres pour alimenter une antenne relais, chemin des Charemttes à Murianette,

Le Maire de Murianette

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société MIDALI FRERES est autorisée à effectuer ces travaux à partir du 6 juin 2024, pour une durée de 21 jours.

**ARTICLE 2 :** La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place d'un alternat, par feux tricolores.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux.

Le dépassement de tous véhicules sera également interdit.

Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

**ARTICLE 3 :** La société MIDALI FRERES prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société MIDALI FRERES.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise MIDALI FRERES devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupées.

**ARTICLE 5 :** Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 5 juin 2024  
Le Maire, Cédric GARCIN.

**DESTINATAIRES :**

- Société MIDALI FRERES
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

